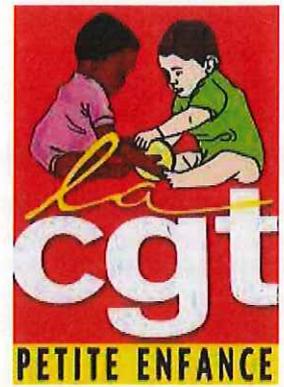




A MES AUXILIAIRES



PASSAGE EN CATEGORIE B DE NOS AUXILIAIRES DE PUERICULTURE : LES AGENTS NE SONT PAS DUPES !

Depuis de nombreuses années, la CGT revendique le passage en catégorie B des auxiliaires de puériculture et se félicite que ce sujet soit enfin abordé au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

Les auxiliaires de la Fonction Publique Hospitalière sont passées en catégorie B au 1^{er} octobre 2021 (décret n°2021-1257 du 29 septembre 2021, portant statut particulier du corps des aides-soignantes et des auxiliaires de puériculture de la fonction publique hospitalière) et malgré l'annonce faite par certains syndicats sur le passage en B de nos collègues de la territoriale au 1^{er} janvier 2022, rien n'est encore fait. (Voir le rapport de la séance du CSFPT du 29 septembre 2021, projet n°7).

SEUL UN AVIS EN CE SENS A ETE RENDU PAR LE CSFPT

Le texte doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2022, nous l'attendons avec impatience.

La CGT revendique une réelle reconnaissance de ce métier.

En effet, ces professionnel.le.s de la Petite Enfance, détenteur.trices d'un Diplôme d'Etat souffrent d'un manque flagrant de reconnaissance.

Ces professionnel.le.s ont des métiers à forte pénibilité et sont payé.e.s au SMIC en début de carrière.

Aussi, le passage en catégorie B est plus que légitime.

Depuis de nombreux mois, elles et ils ont lutté contre la réforme des modes d'accueil avec le mouvement « Pas de bébé à la consigne ». Pour autant, le décret publié en août dernier va, sans conteste, fortement

dégrader leurs conditions de travail et la qualité d'accueil des enfants.

Mais c'est sans compter sur la malhonnêteté de ce gouvernement, qui une fois encore fait des promesses qu'il ne tiendra pas ! Car après étude du projet de décret, seule la lettre de la catégorie change, pas les salaires !

Après une lecture attentive des projets de grilles indiciaires, la CGT ne peut que dénoncer la faiblesse des rémunérations de ce métier. Métier, rappelons-le, à grande majorité féminine. Une honte pour ce gouvernement qui se targue d'œuvrer pour l'égalité professionnelle femmes-hommes.

LA CGT EXIGE UNE REELLE NEGOCIATION DES GRILLES INDICIAIRES AFIN QUE CES PROFESSIONNEL.LE.S AIENT ENFIN LA RECONNAISSANCE QU'ELLES.ILS MERITENT !

Nous vous tiendrons informé.e.s dès la publication du décret sur la date d'application du passage en catégorie B, des nouveaux montants de rémunération et des conditions de reclassement sur ces nouvelles grilles indiciaires.

Noisy-le-grand, le 23 novembre 2021.